



NOTE CONCEPTUELLE:

La Plateforme des Parties Prenantes de la Coalition pour la Cour africaine 2026 en marge de la 80e Session Ordinaire de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples.

26 février – 2 mars 2026, Arusha, Tanzanie.

Thème: *“20 ans de la Cour africaine: Réflexions sur les réalisations, défis et perspectives d'avenir”*

LIEU: Arusha, Tanzanie

DATES:

- **Jeudi 26 - Samedi 28 février 2026** : Discussions de la plateforme des parties prenantes
- **Dimanche 1er mars 2026** : Événement de réseautage
- **Lundi 2 mars 2026** : Participation à l'ouverture de l'Année Judiciaire 2026 de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples.

INTRODUCTION

L'année 2026 marque une occasion capitale pour le continent africain et son architecture des droits de l'homme: le 40e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Charte africaine), et le 20e anniversaire de l'opérationnalisation de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (Cour africaine).

Établie en 2006 en tant qu'organe judiciaire de l'Union africaine (UA), la Cour africaine a été créée pour compléter et renforcer le travail vital de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (Commission africaine), offrant une voie continentale cruciale pour le recours judiciaire en cas de violations des droits de l'homme. Au cours des deux dernières décennies, la Cour africaine a progressivement développé un corps substantiel de jurisprudence, rendant des jugements marquants qui ont éclairé des questions complexes de droits de l'homme, défié l'impunité et contribué à l'évolution de la compréhension et de la protection des droits de l'homme et des peuples à travers l'Afrique. Malgré ses progrès, la Cour opère toujours avec des défis significatifs qui vont de l'accès limité des citoyens africains à la lenteur de la mise en œuvre de ses décisions par les États parties au Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif à la création d'une Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (Protocole de la Cour africaine). L'étape significative de deux décennies transcende une simple marque chronologique ; elle présente une opportunité inégalée d'introspection profonde, d'évaluation rigoureuse et de planification stratégique prospective.

L'objectif général de la Plateforme 2026 est multiple. Elle offre un espace pour réfléchir au parcours de la Cour africaine jusqu'à présent, célébrant ses contributions fondamentales en examinant l'évolution de sa jurisprudence et la manière dont elle a contribué à la protection et à la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales sur le continent. La Plateforme est également l'occasion d'évaluer les défis et contraintes persistants auxquels sont confrontés le travail et le mandat de la Cour, allant des problèmes d'accessibilité

et de visibilité à l'impératif crucial de conformité et de mise en œuvre de ses décisions par les États parties. En réfléchissant à ces domaines cruciaux, la rencontre devrait collectivement envisager et redéfinir le rôle indispensable de la Cour africaine pour la prochaine décennie et au-delà, traçant une voie stratégique qui l'équipe à relever les complexités émergentes des droits de l'homme et à maintenir sa pertinence dans un paysage continental et mondial en évolution rapide.

Tirant parti de l'engagement de la Coalition de la Cour africaine à favoriser le dialogue et la collaboration entre diverses parties prenantes et s'appuyant sur le succès de la Plateforme inaugurale des Parties Prenantes de 2025 qui a réuni diverses parties prenantes pour réfléchir sur des questions pertinentes au fonctionnement de la Cour africaine, la Plateforme des Parties Prenantes 2026 est conçue comme une continuation de délibérations constructives visant à générer des résultats significatifs pour améliorer l'efficacité globale de la Cour africaine, élargir son accessibilité aux citoyens africains cherchant réparation pour les violations des droits de l'homme, et solidifier sa légitimité durable en tant que pierre angulaire de la protection des droits de l'homme à travers l'Afrique. Grâce à des délibérations robustes facilitées et un engagement collaboratif, la Plateforme des Parties Prenantes 2026 vise à générer un ensemble de recommandations exploitables et à favoriser des partenariats renforcés.

OBJECTIF DE LA PLATEFORME DES PARTIES PRENANTES 2026 ET DOMAINES DE DISCUSSION

L'objectif principal de la Plateforme des Parties Prenantes 2026 est de réfléchir au parcours de la Cour africaine au cours des deux dernières décennies depuis sa création et de faciliter des discussions critiques qui contribueront au renforcement de son mandat, de son impact et de sa visibilité à travers l'Afrique.

Pour faciliter cet objectif, la plateforme se concentrera sur les domaines de discussion suivants:

- Examen des réalisations de la Cour africaine, de l'évolution de sa jurisprudence et de son impact sur la protection des droits de l'homme au cours de ses deux premières décennies; ET obtenir des engagements de la part des parties prenantes qui déboucheront sur des plans concrets visant à renforcer l'efficacité, l'accessibilité et la visibilité de la Cour, ainsi que la mise en œuvre de ses décisions;
- Explorer et proposer des stratégies innovantes, des partenariats et des réformes pour renforcer la capacité institutionnelle, l'efficacité opérationnelle et l'impact global de la Cour africaine, avec une trajectoire prospective qui prend en compte les nouveaux défis émergents en matière de droits de l'homme dans un contexte africain en évolution rapide et la manière dont ceux-ci peuvent être abordés par le vaste mandat de la Cour.

FORMAT ET STRUCTURE DE LA PLATEFORME

Deux jours de la Plateforme seront consacrés à des discussions en panel et en plénière impliquant tous les participants, et un jour sera dédié à des sessions interactives en petits groupes. Des détails supplémentaires sur les discussions en panel et les sujets spécifiques seront bientôt partagés.

RÉSULTATS ATTENDUS

À l'issue de la Plateforme des Parties Prenantes 2026, les principaux résultats suivants sont anticipés:

- Recommandations concrètes pour renforcer l'efficacité de la Cour africaine au cours de la prochaine décennie.
- Curation des questions émergentes et des recommandations des parties prenantes à la Cour africaine pour aider la Cour à rester au fait de ces nouveaux défis et à éclairer ses règles et politiques pour le développement efficace d'une jurisprudence novatrice et pertinente face aux défis contemporains des droits de l'homme sur le continent.
- Motivation et engagements accrus parmi les parties prenantes concernant leurs rôles respectifs dans le soutien au mandat de la Cour.
- Partenariats et réseaux renforcés entre les parties prenantes aux niveaux régional, sous-régional et national afin d'améliorer l'accès et de renforcer le mandat de la Cour.
- Synergies renforcées entre les parties prenantes ayant une expertise en contentieux stratégiques pour des engagements accrus avec la Cour africaine par le biais de cas contentieux et d'avis consultatifs afin de traiter les questions clés de violations des droits de l'homme se produisant sur le continent.
- Sensibilisation et compréhension accrues de la Cour africaine, de ses défis spécifiques, de ses acquis et des solutions potentielles pour l'amélioration de la protection des droits de l'homme en Afrique.
- Motivation accrue pour la recherche et les études pour le développement de produits de connaissances qui seront bénéfiques à la Cour et à ses parties prenantes sur l'intersectionnalité des droits de l'homme et des questions émergentes telles que la justice climatique, les entreprises et les droits de l'homme, l'intelligence artificielle, les technologies numériques, etc.

PARTICIPANTS

La plateforme est ouverte à un groupe diversifié de parties prenantes, notamment:

- Organisations de la société civile
- Représentants des États membres de l'UA
- Institutions nationales des droits de l'homme
- Praticiens du droit et barreaux
- Le monde universitaire
- Représentants des organes pertinents de l'UA, y compris les organes des droits de l'homme ; la Cour africaine, la Commission africaine et le CADBE
- Mécanismes internationaux des droits de l'homme et tribunaux sous-régionaux
- Membres des systèmes judiciaires nationaux
- Partenaires de développement axés sur les droits de l'homme

- Membres de la fraternité médiatique